

Portrait

Familles avec enfants de 0 à 5 ans

CLSC de Salaberry-de-Valleyfield



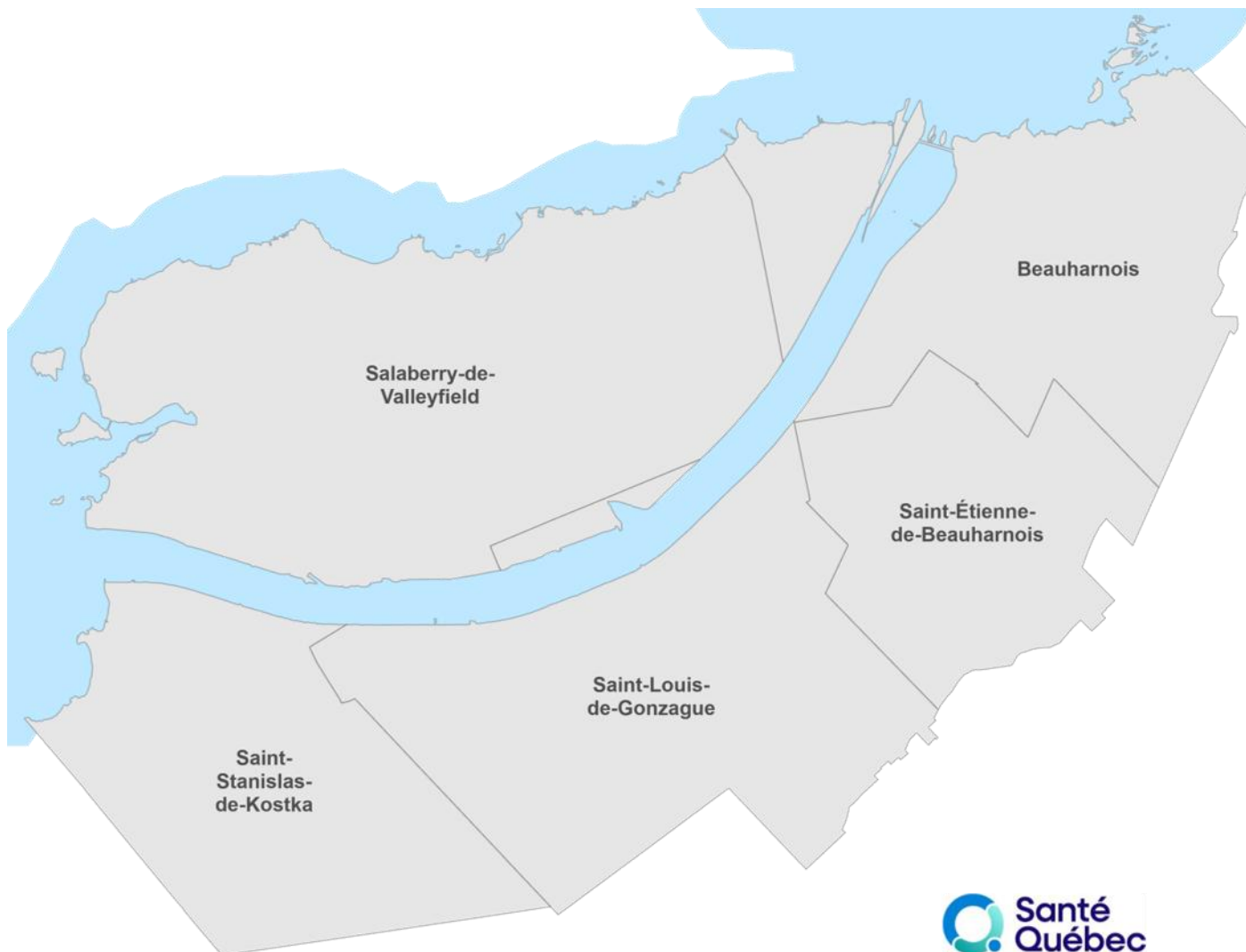
Julie Boulais

20 octobre 2026

Plan

1. Conditions démographiques
2. Conditions socioéconomiques
3. Conditions de logement
4. Profil différencié selon le type de famille

CLSC de Salaberry-de-Valleyfield



Les données pour la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois ne sont pas présentées, car le nombre de familles est inférieur à 100



Secteur Planification, évaluation et surveillance
Direction de santé publique de la Montérégie, août 2026

Mise en garde – Interprétation des données

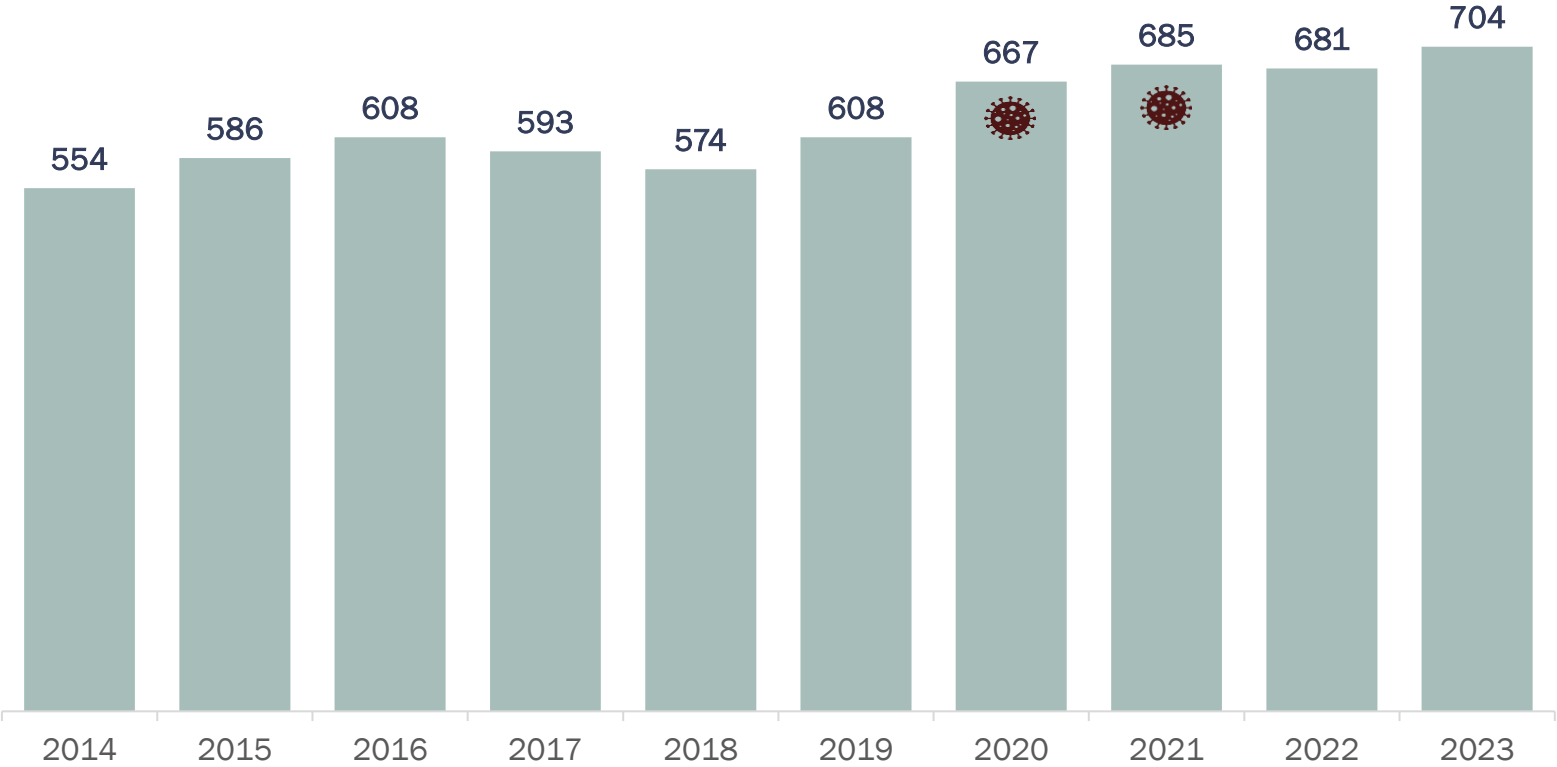
- Données du recensement collectées en contexte pandémique (mai 2021)
- Considérant les effets de la pandémie sur le marché du travail et les différentes mesures d'aide financière, ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence :
 - ✓ Revenu
 - ✓ Taux de pauvreté
 - ✓ Logement inabordable
 - ✓ Besoins impérieux en matière de logement

1. Conditions démographiques

Naissances vivantes, 2014 à 2023

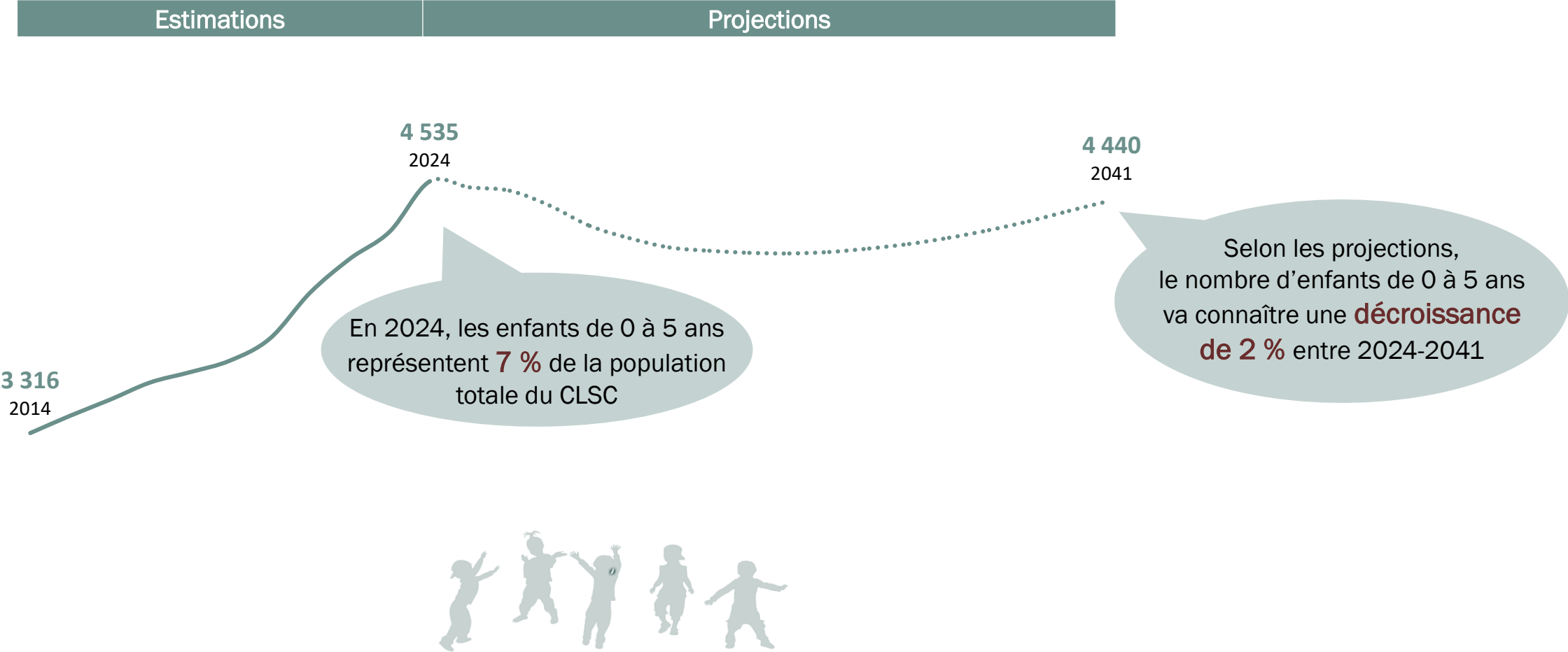


Entre 2014 et 2023, le nombre de naissance a augmenté de 27 %
au CLSC de Salaberry-de-Valleyfield



- **Nombre de naissances dans les municipalités en 2023 :**
 - Salaberry-de-Valleyfield (423)
 - Beauharnois (195)
 - Saint-Louis-de-Gonzague (47)
 - Saint-Stanislas-de-Kostka (22)
 - Saint-Etienne-de-Beauharnois (17)
- **Entre 2014 et 2023, on observe une hausse des naissances dans tout le CLSC à l'exception de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kosta (-15 %)**

Enfants âgés de 0 à 5 ans, 2014 à 2041



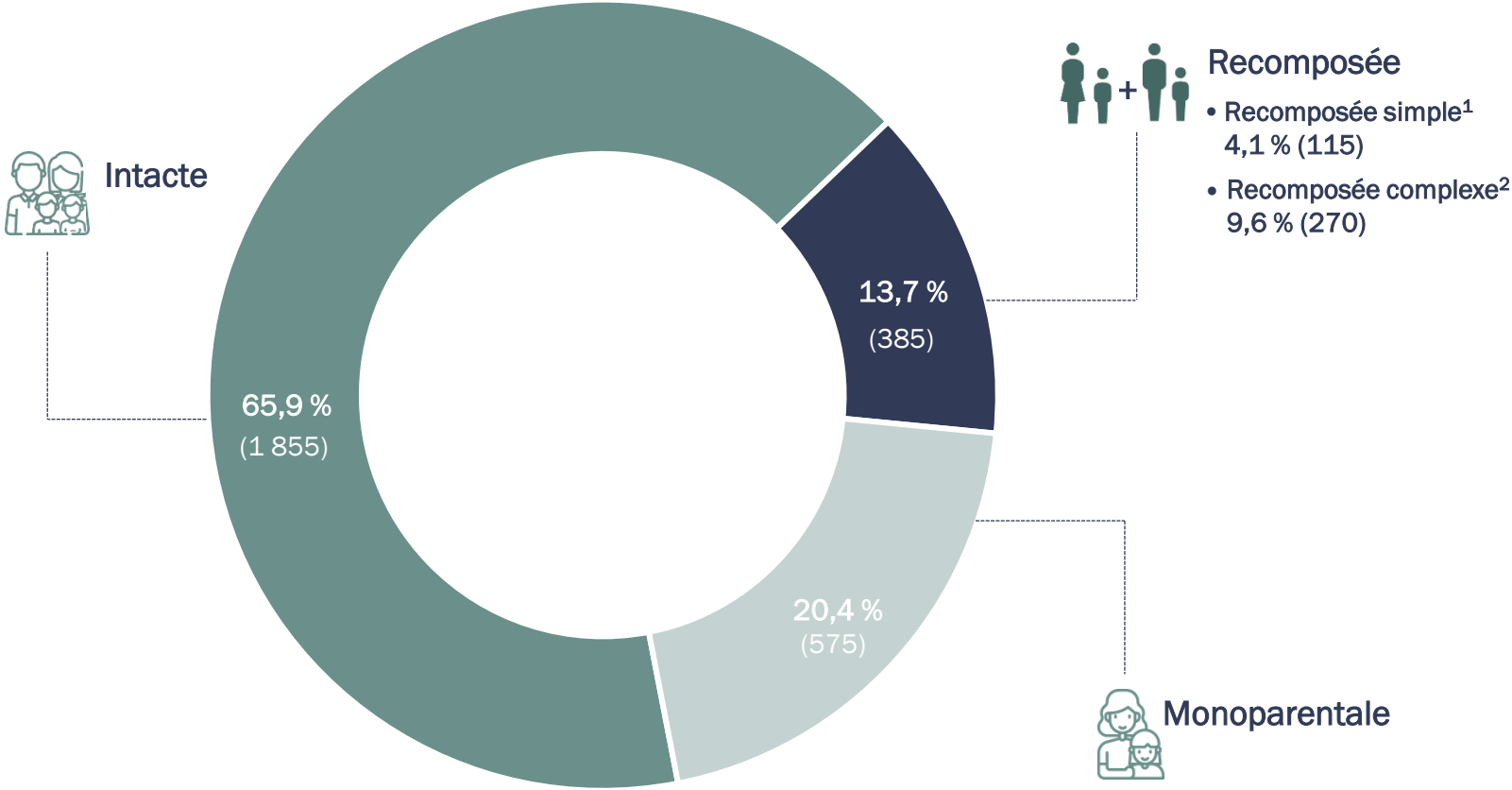
Enfants âgés de 0 à 4 ans, municipalités et CLSC, 2014 à 2041

Municipalité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2041 ¹	Taux d'accroissement (2024-2041)
Beauharnois	590	628	623	644	683	701	747	781	815	866	909	929	2,2
Saint-Étienne-de-Beauharnois	57	63	51	64	54	52	70	103	100	104	100	108	8,0
Saint-Louis-de-Gonzague	99	100	112	113	122	140	150	185	199	203	229	268	17,0
Saint-Stanislas-de-Kostka	84	97	87	104	108	99	89	106	121	132	121	116	-4,1
Salaberry-de-Valleyfield	1 881	1 926	1 962	1 978	2 012	2 064	2 061	2 102	2 177	2 287	2 403	2 298	-4,4
CLSC Salaberry-de-Valleyfield	2 711	2 814	2 835	2 903	2 979	3 056	3 117	3 277	3 412	3 592	3 762	3 719	-1,1

¹ Données projetées.

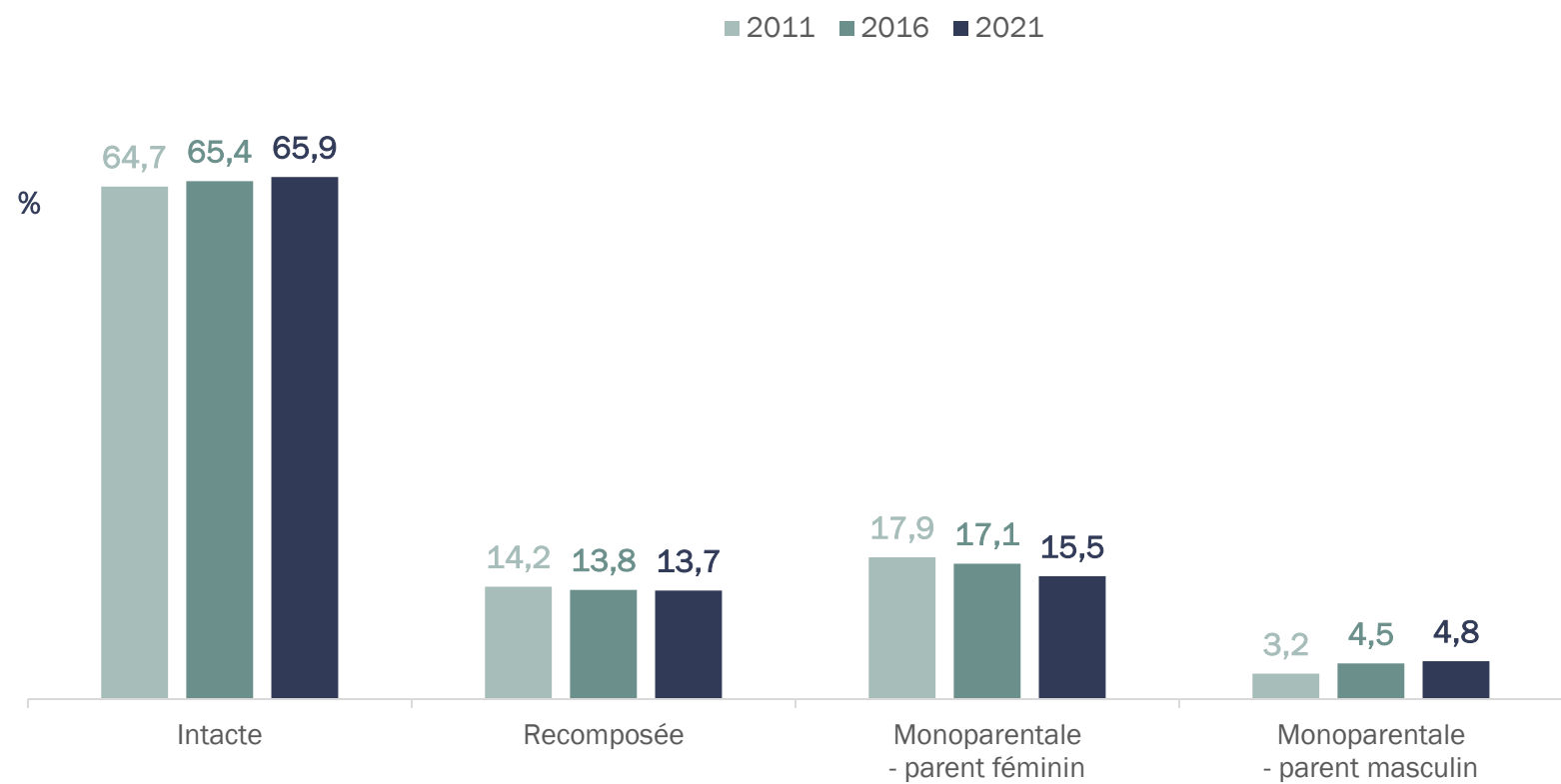
Répartition des familles selon la structure, 2021

2 815
familles

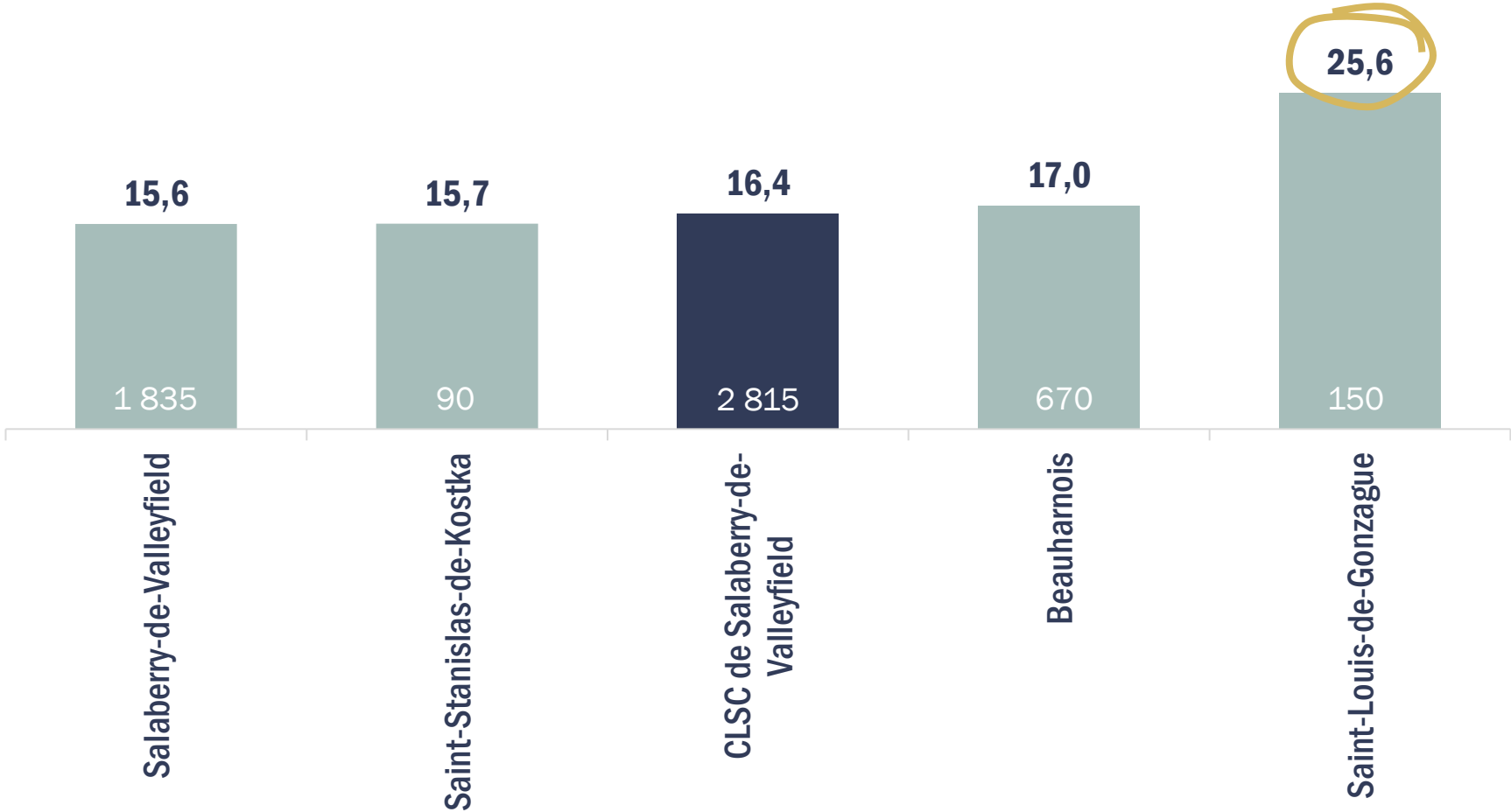


¹ Famille recomposée simple : famille comptant un couple dans lequel tous les enfants sont les enfants biologiques ou adoptés d'un seul des deux conjoints.
² Famille recomposée complexe : famille comptant un couple ayant au moins un enfant né ou adopté d'une union antérieure, combiné avec des enfants de l'autre partenaire ou un nouvel enfant issu de leur union.

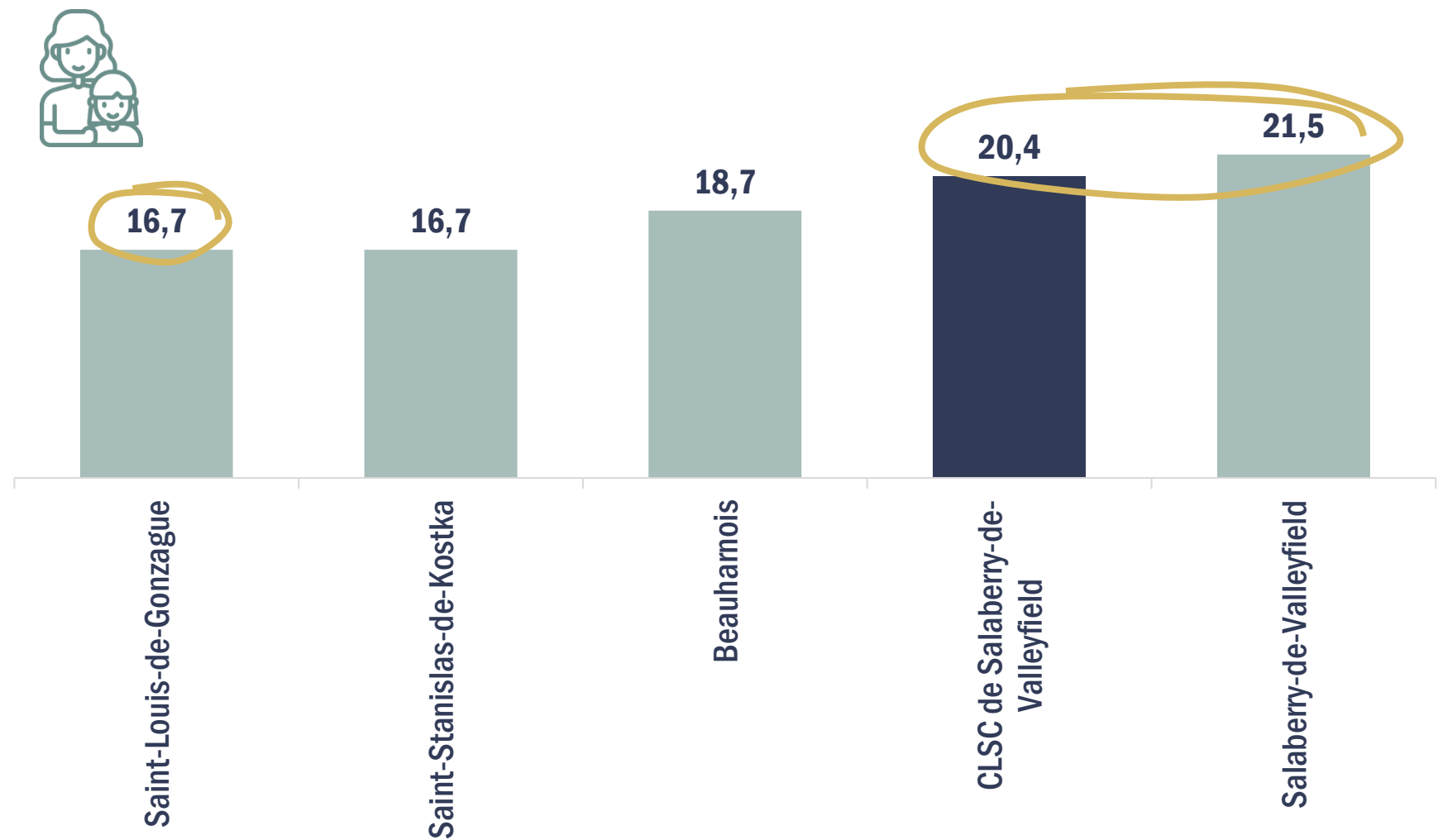
Répartition des familles selon la structure, 2011 à 2021



Proportion de familles avec enfants âgés de 0 à 5 ans, 2021



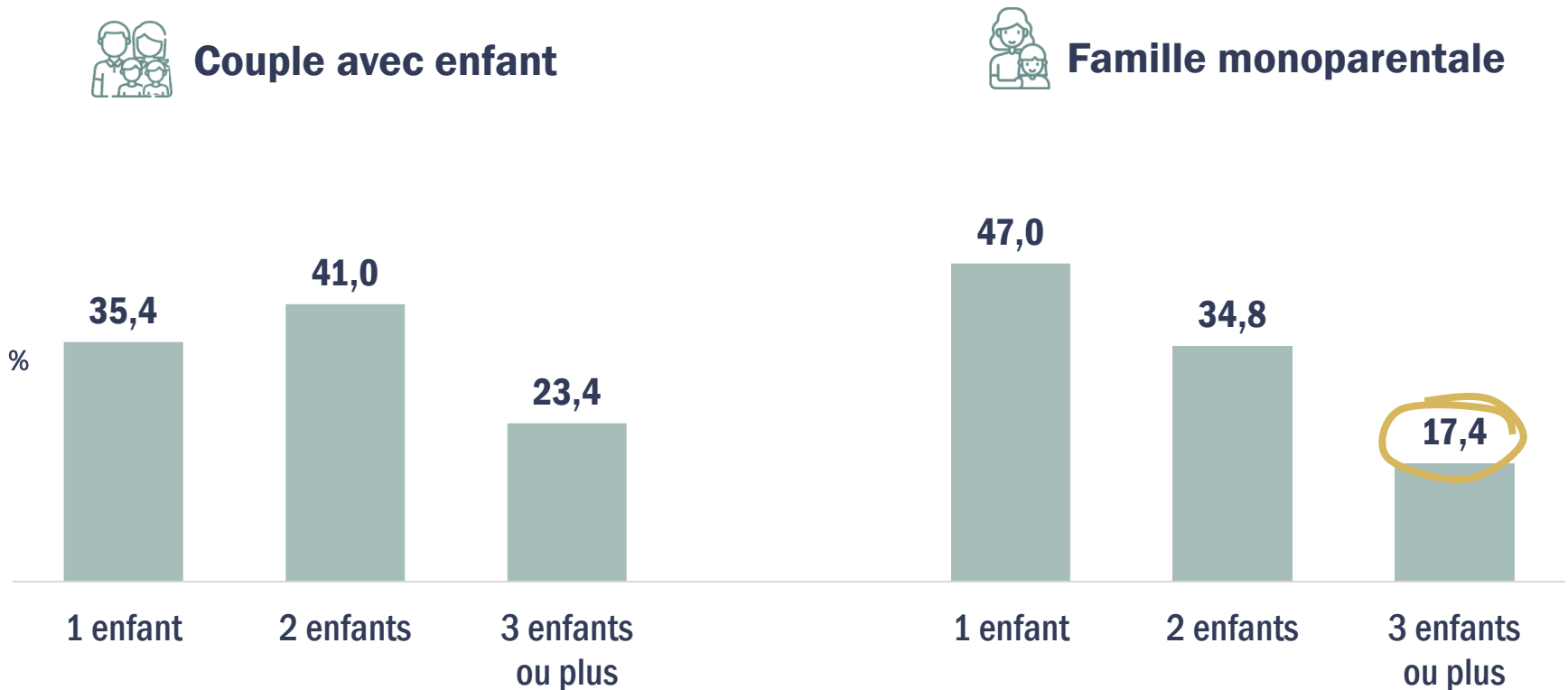
Proportion de familles monoparentales¹, 2021



Dans le CLSC, les trois quarts (**76 %**) des familles monoparentales sont dirigées par **une mère**

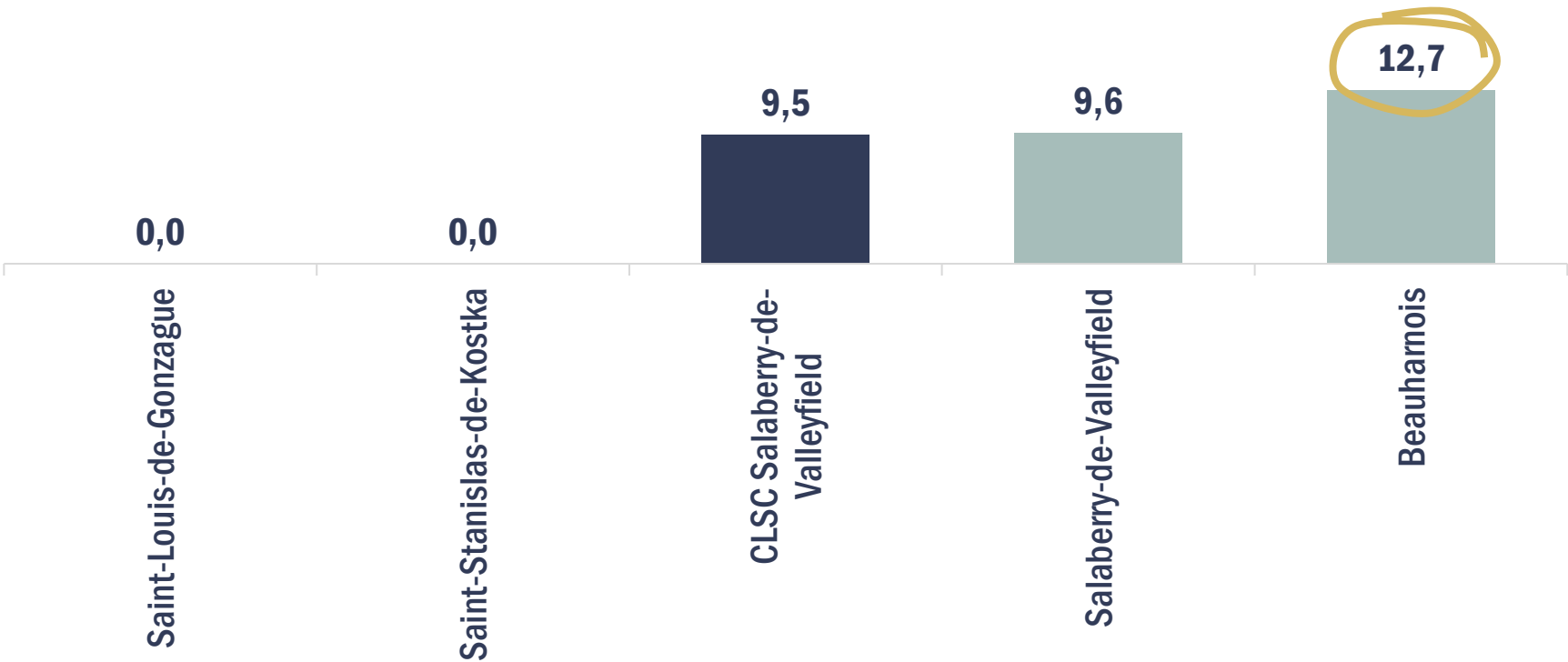
Source : Statistique Canada, Recensement 2021.
Production : équipe Surveillance, DSPu Montérégie, juin 2026.

Répartition des familles selon le nombre d'enfants, 2021



- Dans le CLSC, les familles de couples sont plus nombreuses, en proportion, à avoir 3 enfants ou plus (23,4 c. 17,4 %). Il reste que cela concerne près de 1 famille monoparentale sur 5

Proportion de familles comptant au moins une personne immigrante², 2021



37 %

des familles avec personnes immigrantes comptent **3 enfants ou plus**



Profil des parents

6 % (310) parents avec enfants de 0 à 5 ans sont immigrants

✓ **Lieu de naissance**

42 % Afrique; 19 % Asie; 19 % Europe

✓ **Revenu médian après impôt**

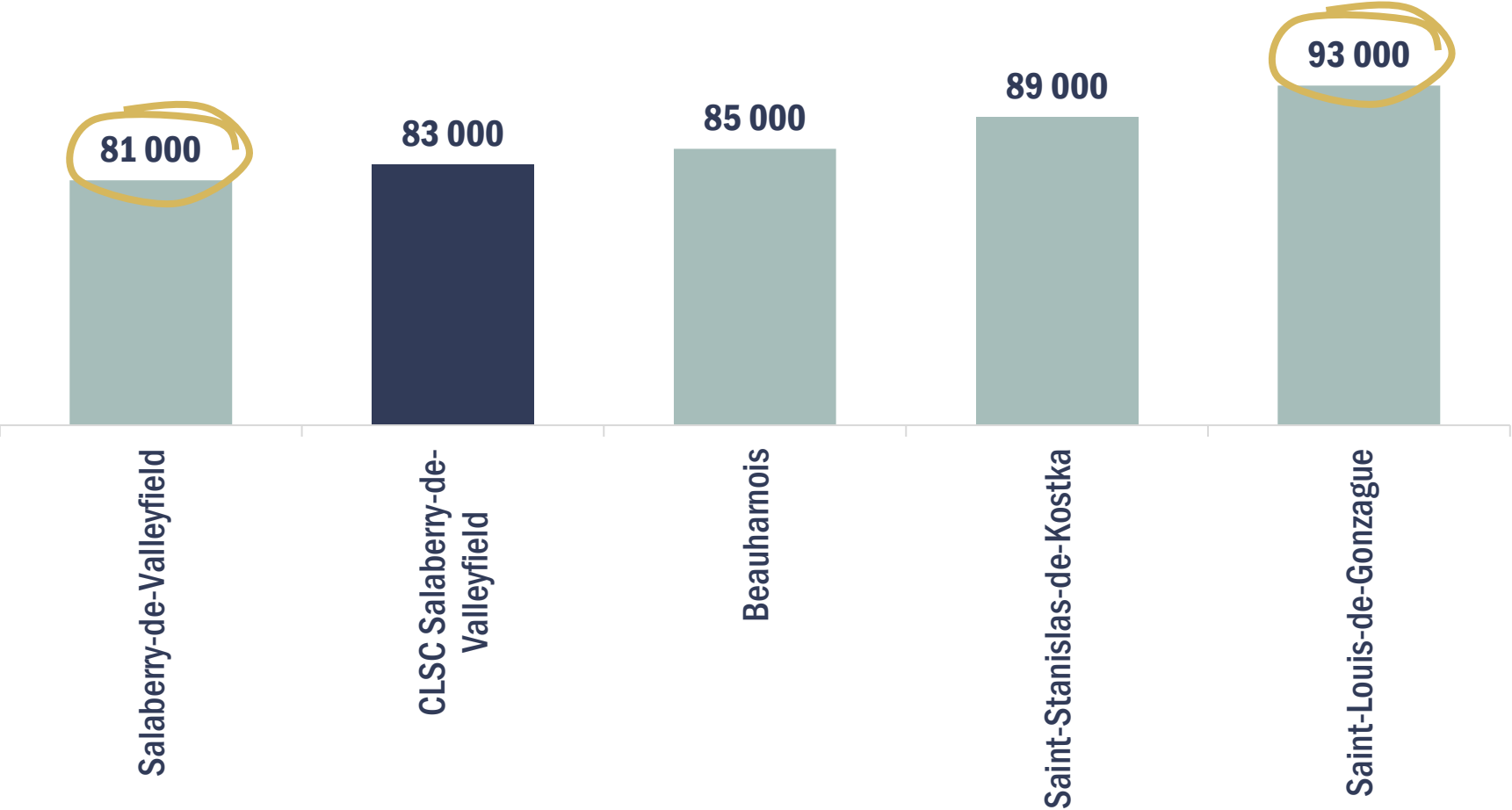
44 800 \$ non immigrant / 43 600 \$ immigrant

✓ **Langue parlée le plus souvent à la maison**
19 % anglais / 24 % une autre langue

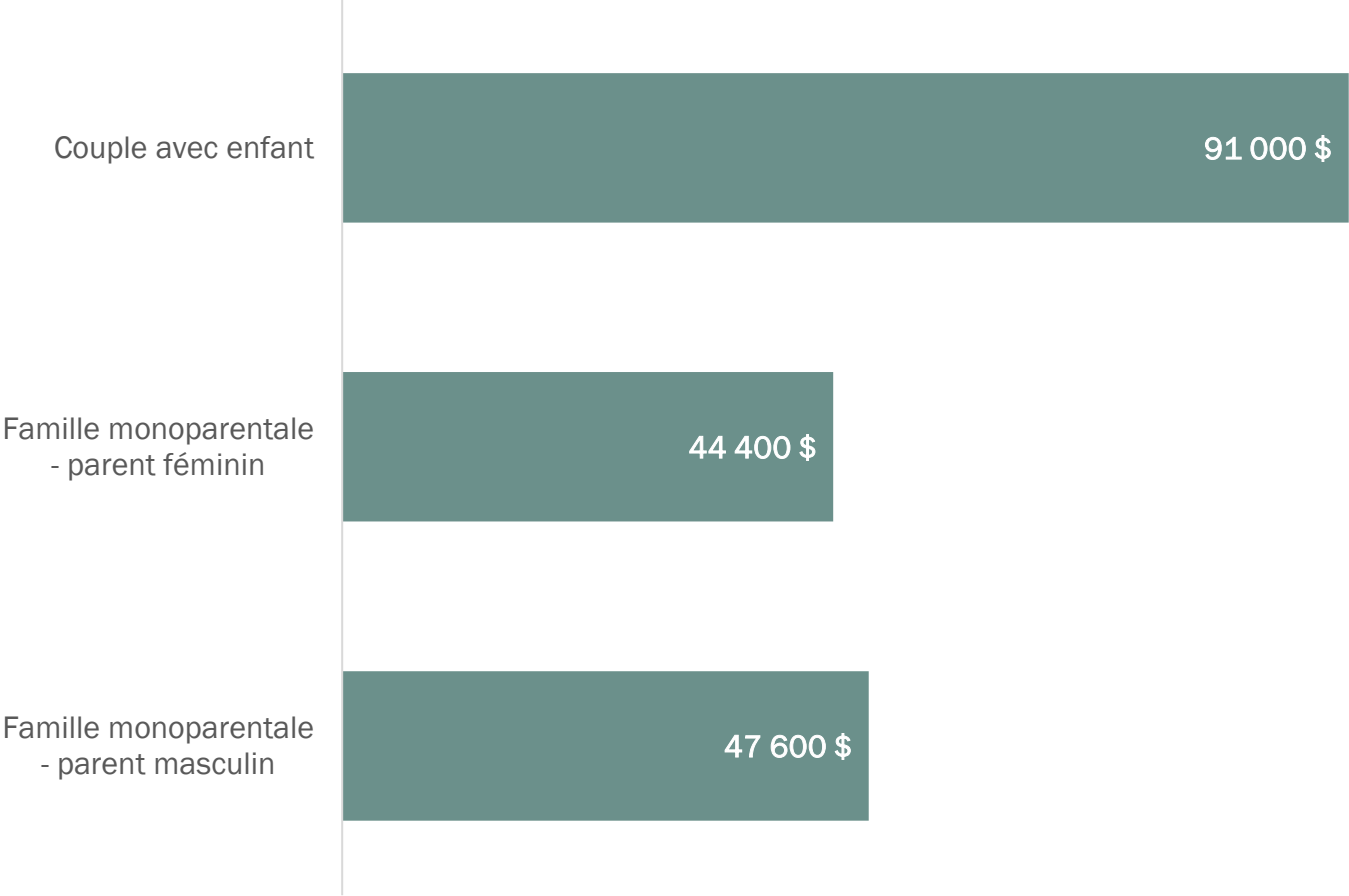
✓ **29 % sont susceptibles de vouloir être desservis en anglais**

2. Conditions socioéconomiques

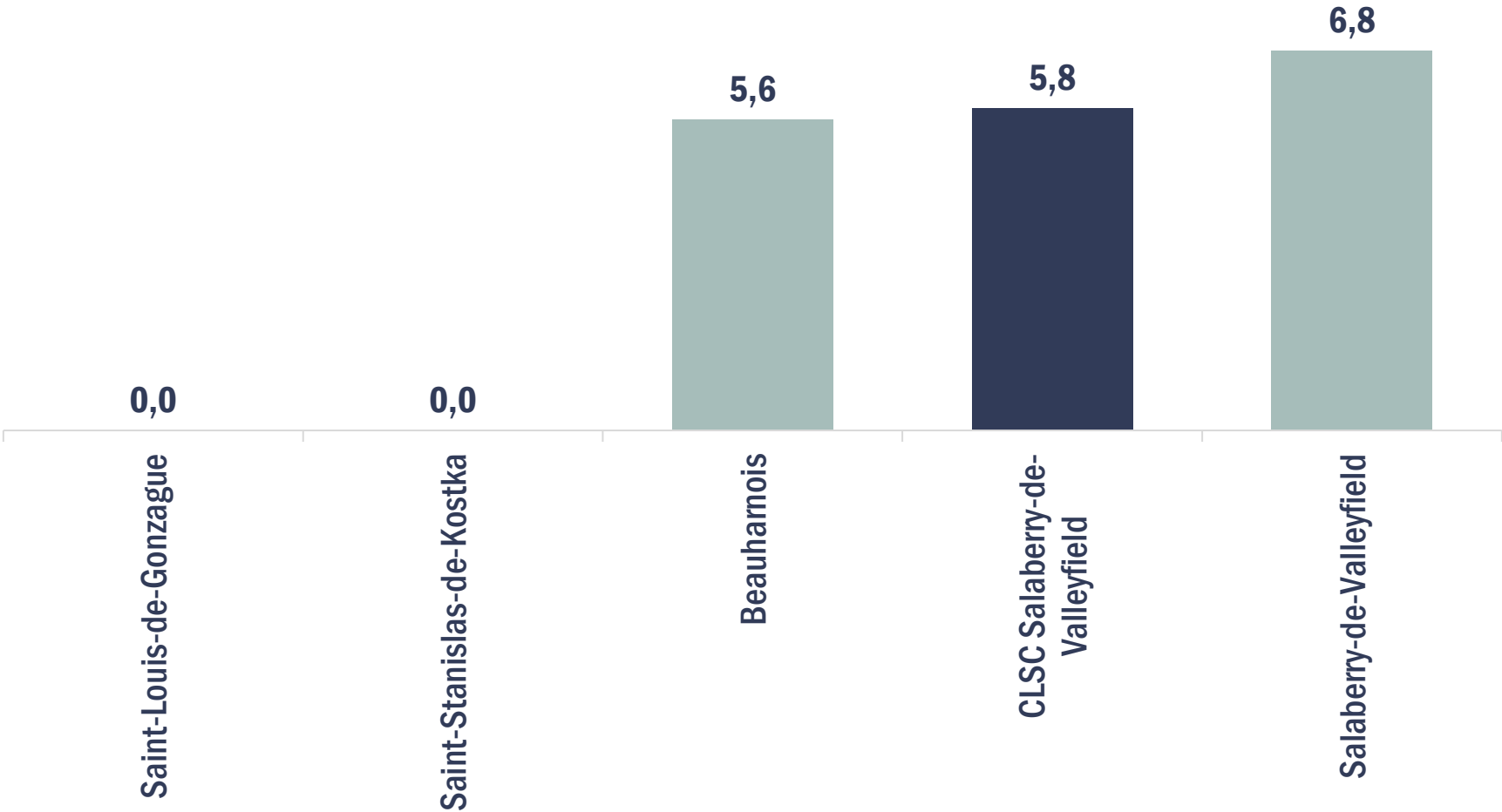
Revenu médian après impôt³ des familles, 2020



Revenu médian après impôt des familles selon le type de famille, 2020

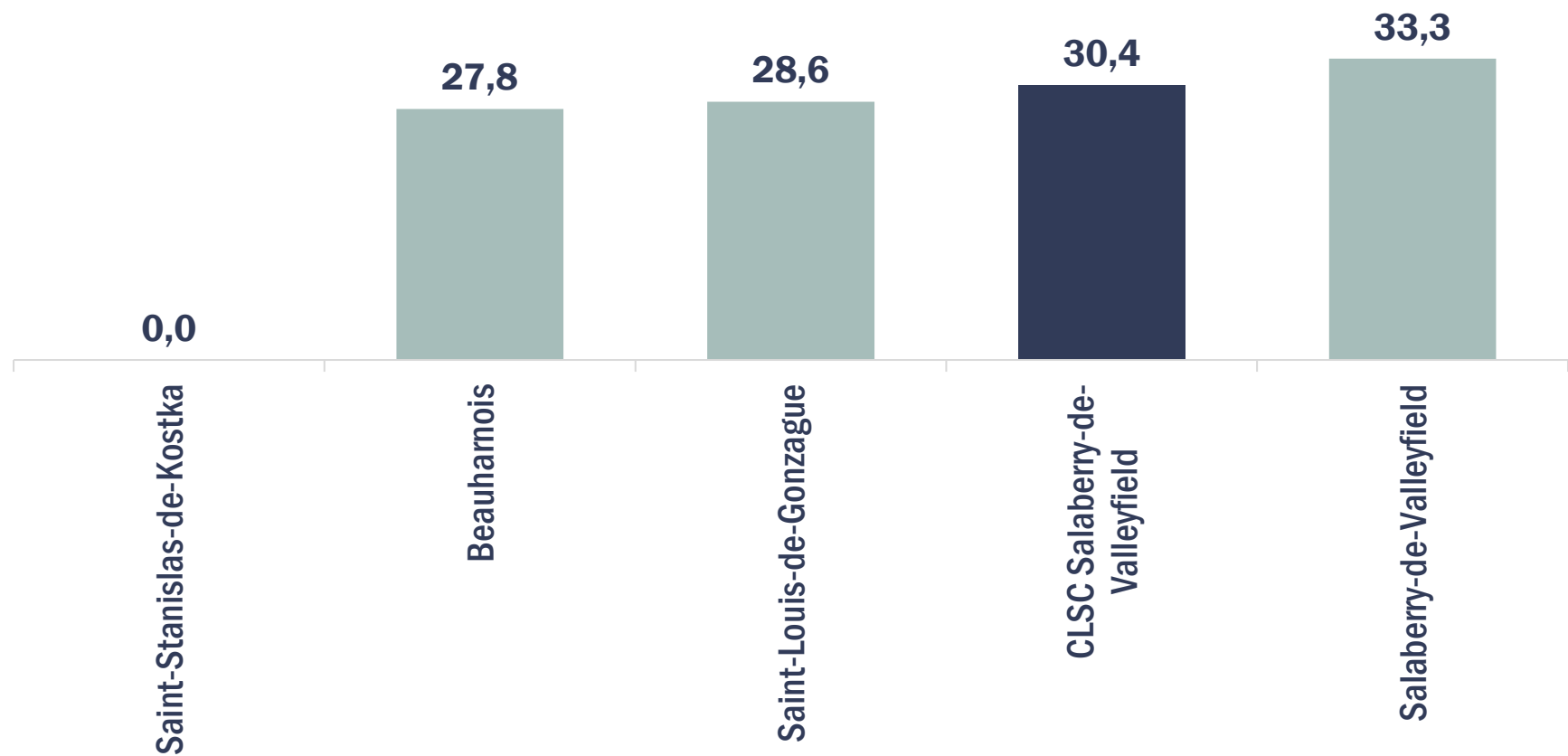


Proportion de familles vivant en situation de pauvreté⁴, 2020

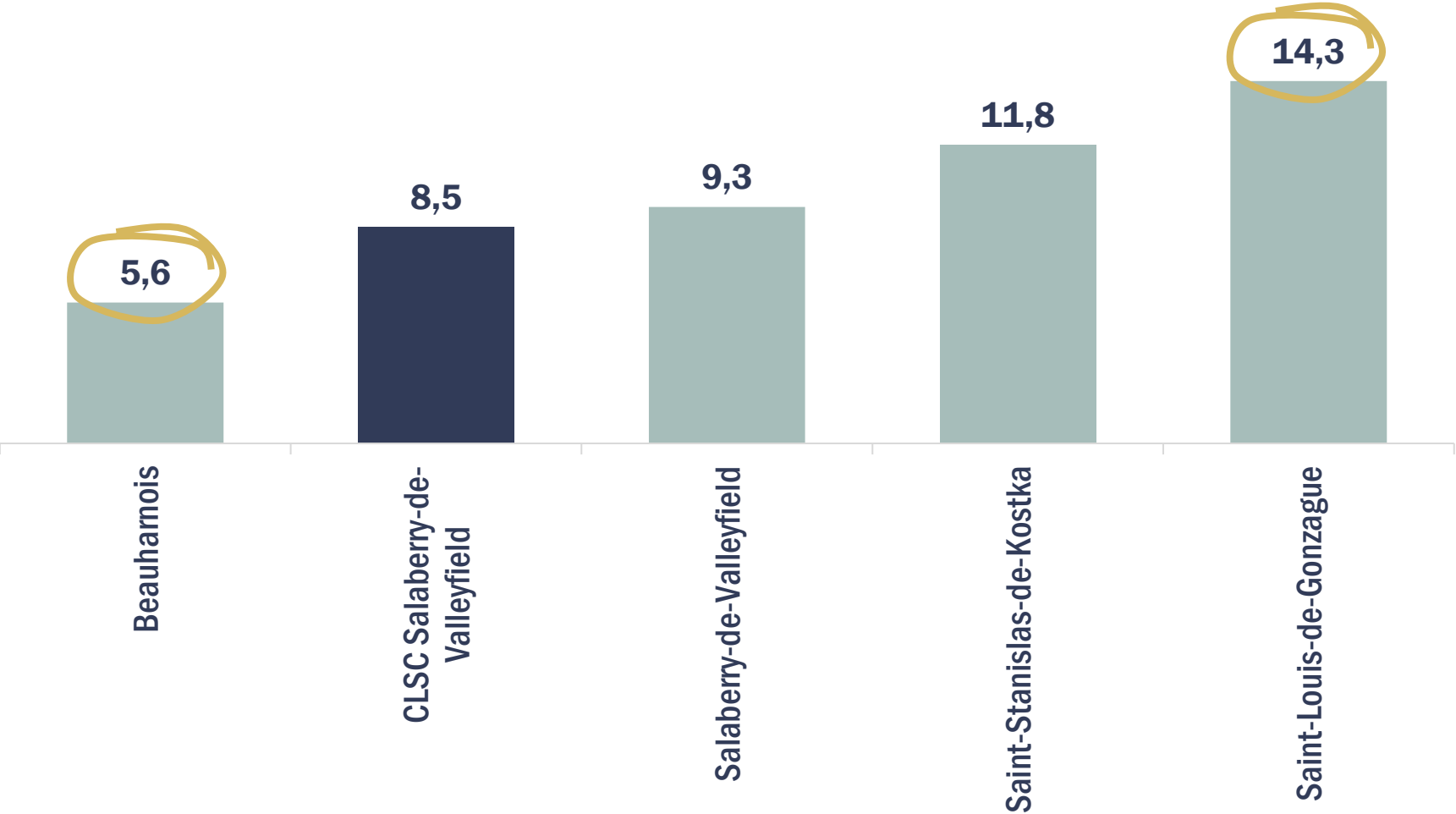


3. Conditions de logement

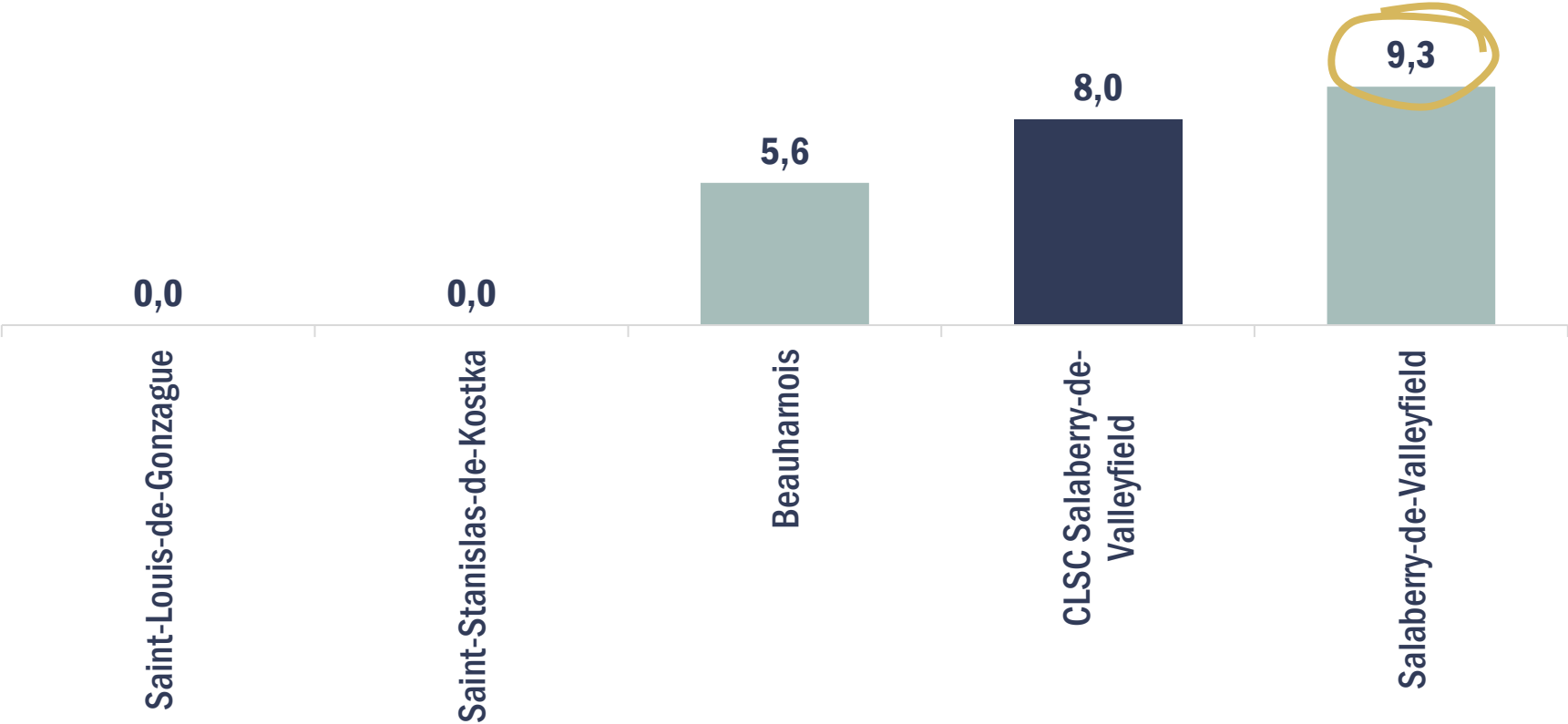
Proportion de familles locataires, 2021



Proportion de familles vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures⁵, 2021

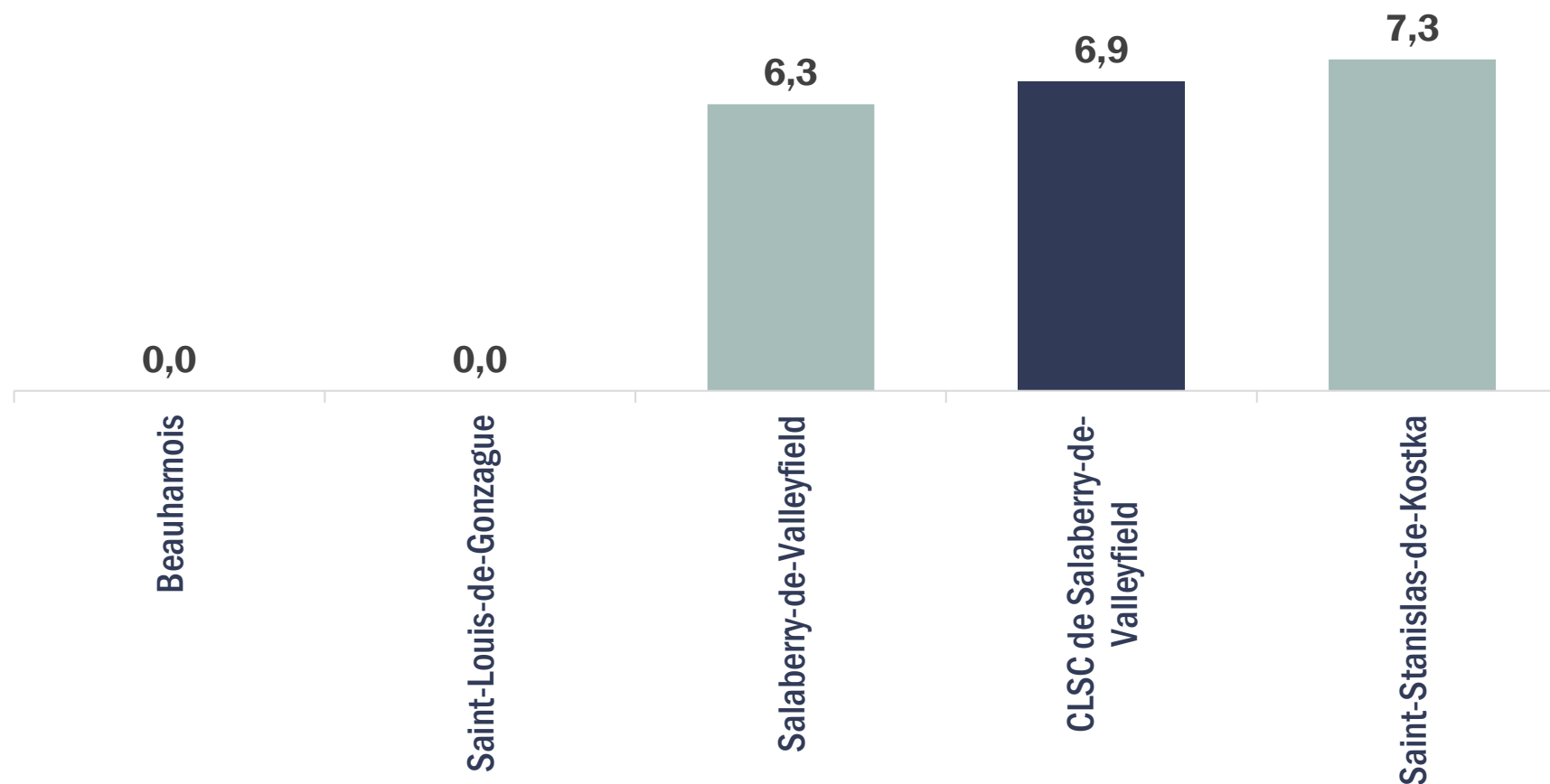


Proportion de familles vivant dans un logement inabordable⁶, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement 2021.
Production : équipe Surveillance, DSPu Montérégie, juin 2026.

Proportion de familles vivant dans un logement de taille non convenable⁷, 2021



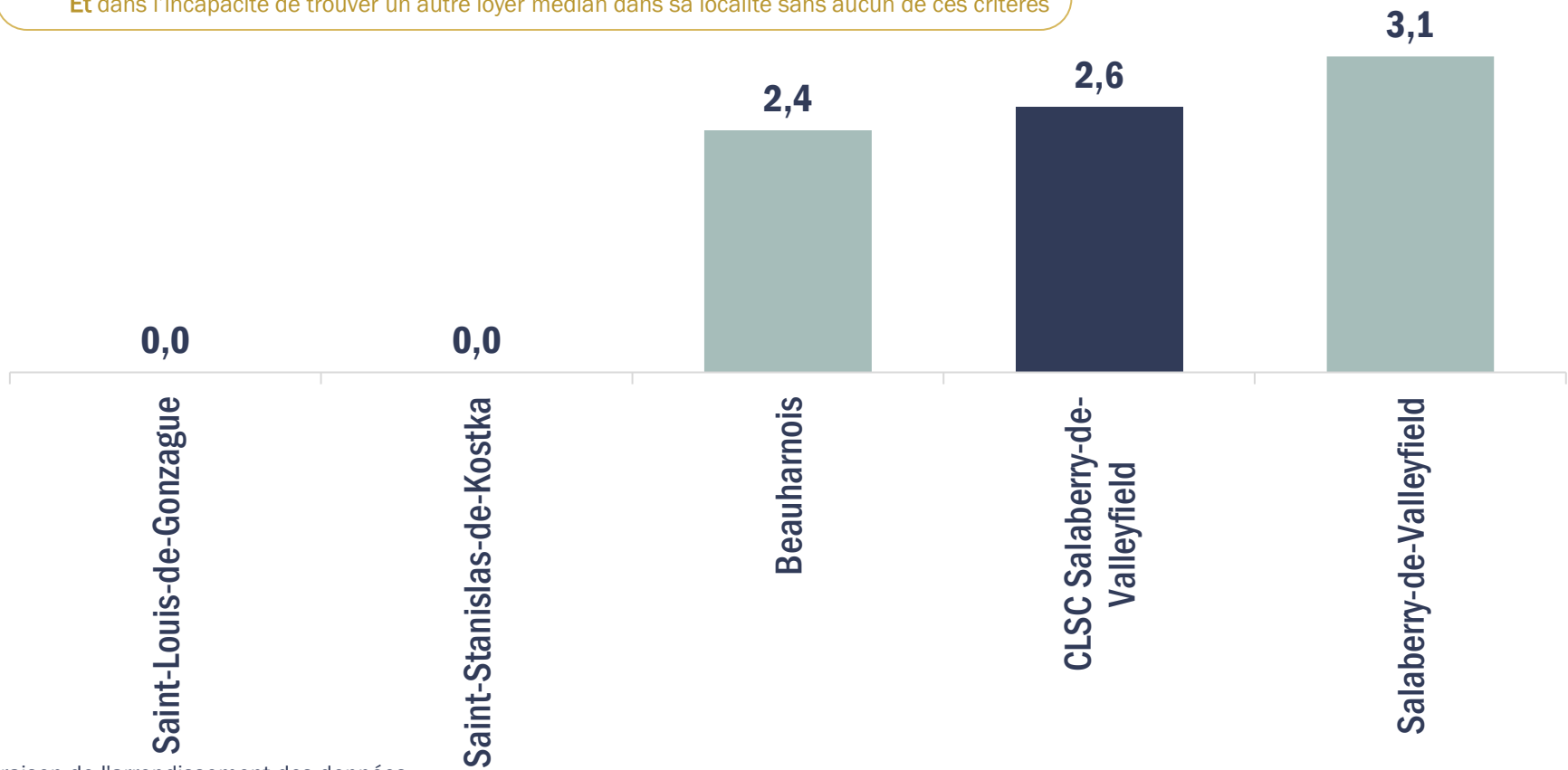
Nombre de familles ayant des besoins impérieux⁸ en matière de logement, 2021



Logement non conforme à au moins une norme d'occupation

- 1) Réparations majeures
- 2) Taille non convenable
- 3) 30 % ou plus du revenu consacré au frais du logement

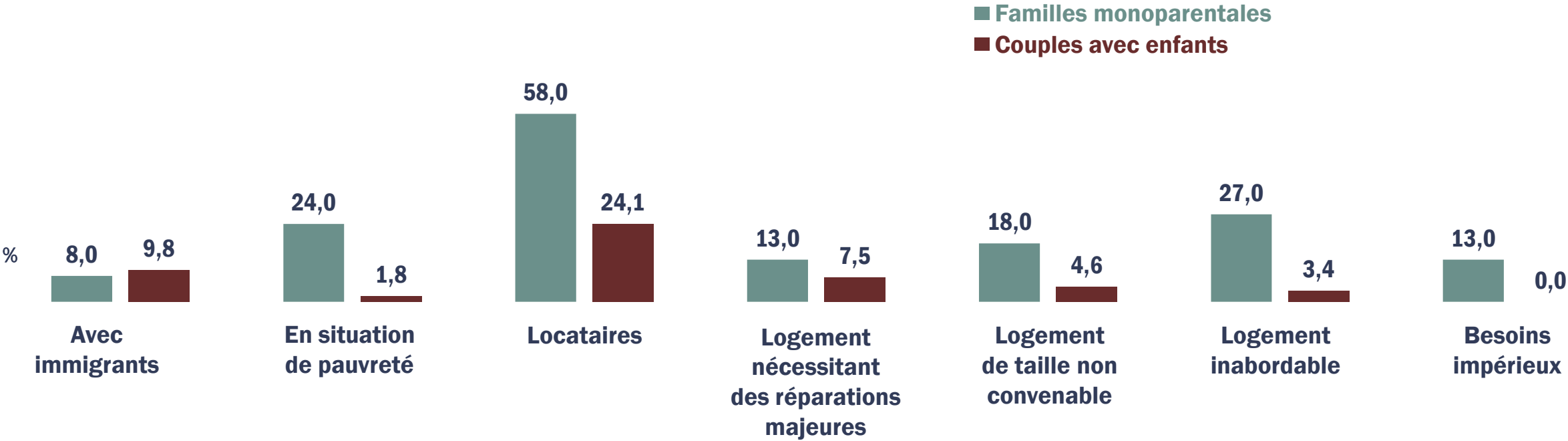
Et dans l'incapacité de trouver un autre loyer médian dans sa localité sans aucun de ces critères



La somme peut différer du total en raison de l'arrondissement des données.
Source : Statistique Canada, Recensement 2021.
Production : équipe Surveillance, DSPu Montérégie, juin 2026.

4. Profil différencié

Profil différencié selon le genre de familles, 2021



Le revenu médian des familles monoparentales est inférieur à celui des familles composées d'un couple avec enfants (45 200 c. 91 000 \$)

- La proportion de familles ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans en situation de pauvreté est nettement plus élevée chez les familles monoparentales.
- Les conditions de logement (locataires, logement nécessitant des réparations majeures, logement de taille non convenable, logement inabordable et besoins impérieux) sont nettement plus défavorables chez les familles monoparentales.

Quelques définitions

1. **Famille monoparentale.** Cela inclut les parents qui ont la garde principale de leur(s) enfant(s) (plus de 50 % du temps) et les parents qui ont la garde de leur(s) enfant(s) 50 % du temps et qui, le jour du recensement, étaient avec leur(s) enfant(s).
2. **Personnes immigrantes.** Nées à l'extérieur du Canada (et non citoyens canadiens de naissance).
3. **Revenu médian après impôt.** Le revenu médian est le revenu qui divise la population (ou les familles ou ménages) en deux groupes égaux, tel que la moitié de la population a un revenu supérieur et l'autre moitié, un revenu inférieur.
4. **En situation de pauvreté.** Selon la mesure du panier de consommation (MPC). Il s'agit d'une mesure fondée sur le coût de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le seuil représente, selon des qualités et des quantités déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, du transport, du logement et des autres dépenses pour une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants.
5. **Réparations majeures.** Logements ayant besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds.
6. **Logement inabordable.** Personnes vivant dans un ménage ou ménages consacrant 30 % ou plus de son revenu total aux frais de logement ou, autrement dit, dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.
7. **Taille non convenable.** Fondée sur la Norme nationale d'occupation (NNO) développée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Un logement est de «taille non convenable» s'il ne comporte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO.
8. **Besoins impérieux en matière de logement.** On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation est non conforme à au moins une des trois normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) ET si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité.

Questions/ Commentaires

Julie Boulais

Agente de planification, de programmation et de recherche

Secteur Planification, évaluation et surveillance

Direction de santé publique de la Montérégie

julie.boulais.agence16@ssss.gouv.qc.ca